

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 12 mai 2021, s'est réuni dans la Salle des Congrès de Gray, le 20 mai 2021 à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, GHILES Philippe, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry. VILLENEUVE Régis.

Secrétaire de séance : DAGUET Nadine.



CS/20-05-2021/N°2

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

APPROBATION DE LA STRATEGIE ALIMENTAIRE ET CANDIDATURE DU PAYS GRAYLOIS A LA LABELLISATION « PAT » DE NIVEAU 1

Le président du PETR rappelle que, par délibération en date du 10 décembre 2020, le PETR s'est engagé en faveur de l'élaboration d'une démarche alimentaire à son échelle.

Il indique qu'un projet de stratégie alimentaire a été présenté et discuté en commission cadre de vie le 16 mars 2021.

Le projet de stratégie est élaboré autour de 7 axes :

- Structuration et consolidation de filières alimentaires,
- Accès à une alimentation saine pour tous et à un prix accessible,
- Protection des espaces agricoles,
- Amélioration de la santé et protection des ressources naturelles,
- Valorisation des produits et des savoirs faire locaux,
- Sensibilisation et éducation à l'alimentation de qualité, locale et de saison, ainsi qu'aux enjeux nutritionnels,
- Mise en réseau des filières et des acteurs.

Au cours de cette même commission de travail, il a été proposé que le PETR candidate à une labellisation PAT de niveau 1 (dite « PAT émergent »).

Cette dernière permettra de :

- valoriser le territoire en tant que porteur d'une démarche alimentaire,
- gagner en visibilité sur le territoire national,
- être éligible à la mesure 13 « Partenariat Etat/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux » du Plan « France Relance »,
- augmenter les chances du Pays d'accéder à d'autres financements.

Pour pouvoir prétendre au label PAT, 4 prérequis sont demandés par la DRAAF au territoire candidat :

- un portage du projet qui est légitime avec une identification du/des porteur(s) et des partenaires pour le pilotage du projet,
- une démarche qui soit collective et concertée avec :
 - ✓ une implication des différents acteurs du système alimentaire,
 - ✓ une communication prévue auprès des acteurs et des citoyens,
- la présence d'un animateur (effective ou prévue).
- une cohérence avec les objectifs du Programme National pour l'Alimentation et prises en compte des objectifs des programmes régionaux (Programme régional de l'agriculture durable),
- une transversalité de la démarche avec une prise en compte et une articulation avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS, etc.).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le projet de stratégie alimentaire, tel que présenté,
- autorise le PETR du Pays Graylois à candidater au label PAT de niveau 1, dit « PAT émergent »,
- autorise le président (ou son représentant) à préparer et à signer tous les documents nécessaires à cette candidature.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210520-CS-20052021-N02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021



Didier CHEMINOT
Président

